

C 11 Assemblée annuelle 2012

: 19 novembre 2012

L'Assemblée Générale annuelle du Comité 11 (Lyon sud-ouest)

s'est déroulée le lundi 19 Novembre 2012,

dans le cadre verdoyant et entièrement rénové du Domaine Saint Joseph,

A cheval sur Ste Foy et Francheville, c'est le domaine Saint Joseph qui accueille notre AG cette année en présence de Madame **Lucette Lacouture**, présidente de la Section du Rhône et vice présidente du C11.

Accueillant les quelques 60 participants, **Régis Mulliez** président du Comité les remercie de leur présence et salue la bonne santé de ce comité, fort de 128 membres; il félicite les nouveaux membres, et fait mémoire des disparus. Donnant les principales informations marquantes de la vie du comité et de la section, il remercie les membres du Comité qui ont accepté de soutenir par leur publicités l'édition du prochain annuaire.

L'assemblée, complétée de plus de 60 pouvoirs, devait ensuite renouveler le mandat de Mme **Marie Thérèse Gagliardi**, secrétaire du Comité.

Madame **VERSHELDE** directrice, vient alors présenter son établissement : Ancien grand séminaire bien connu des lyonnais, entièrement rénové par le diocèse, idéalement situé aux portes de Lyon dans un cadre verdoyant, le Domaine Saint Joseph accueille maintenant tous les publics, professionnels, associatifs, familiaux ou confessionnels.

Le temps fort de la journée est la conférence de **Georges FENECH**, magistrat fort de plus de trente ans d'expérience, député du Rhône, ancien président de la **MIVILUDE** (Mission Interministérielle de Lutte contre les Dérives sectaires):

Dans notre pays, ou toutes les opinions ou croyances sont autorisées et protégées, fonder un groupe de pensée n'est évidemment pas interdit. Mais leurs dérives doivent être systématiquement identifiées et condamnées chaque fois qu'elles portent atteinte aux personnes ou constituent un trouble à l'ordre public.

Georges FENECH captive l'auditoire en faisant le tour des principales dérives sectaires à partir du rappel de quelques drames récents : «Temple Solaire", millier de mort du "suicide collectif" du Guyana, procès de la Scientologie, "reclus" de Monflanquin et aujourd'hui, la 183° apocalypse imminente, nouvelle occasion d'arnaques en tous genres.

Se camouflant le plus souvent sous les habits de la religion ou de philosophie d'épanouissement individuel, les sectes déviantes ont en commun de détruire les liens sociaux et familiaux, de porter atteinte à la santé physique ou morale des affidés, d'anéantir les libertés individuelles d'action et de conscience, de rechercher et réussir la captation des biens des victimes.

Agissant toujours aux frontières du légal, d'autant plus difficiles à identifier, les mouvements coupables de ces méfaits tiennent à ce jour en France environ 500 000 personnes sous influence et en approchent 30 fois plus. Ils constituent donc un véritable danger, qui loin de s'éloigner est en croissance forte dans une période de crises favorable au développement des inquiétudes individuelles et à la recherche de solutions "miracles". La Mivilude répond donc à un vrai besoin et doit poursuivre sa mission de service public*.

* *Georges FENECH : Apocalypse, menace imminente ? Calmann-Lévy - sept 2012*





Régis Mulliez Président du comité 11